

COMPTE - RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 9 JUIN 2023

Présidence Monsieur Jean-Pierre LEBOEUF, Maire.

CONSEILLERS PRESENTS : Romaric SPIRE, Mireille COQUELLE, Odile ROBINET, Béatrice ESTEBAN, François BOUCHEZ, Sébastien PIATKOWSKI, Dominique de GRIFFOLET, Philippe NIEPOROWSKI.

CONSEILLERS ABSENTS :

Franck MANNESSIER-PARSY a donné pouvoir à Béatrice ESTEBAN

SECRETAIRE : Mme Dominique de GRIFFOLET

*** Adoption du Conseil Municipal du mercredi 5 avril 2023 :**

Décision prise à l'unanimité

*** Désignation des délégués et des suppléants pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2023 :**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code électoral, et notamment ses articles L.283 et suivants ;

Vu le décret n°2023-257 du 6 avril 2023 ;

Vu l'arrêté du préfet du 26 mai 2023 fixant le mode de scrutin ainsi que le nombre de délégués et de suppléants à désigner ou à élire pour chacune des communes du département de l'Oise en vue des élections sénatoriales du 24 septembre 2023.

CONSIDERANT que doivent être désignés au scrutin secret majoritaire à deux tours, délégués puis suppléants parmi les membres du conseil municipal ;

CONSIDERANT que le quorum est atteint ;

Le conseil a choisi pour secrétaire Madame Dominique de GRIFFOLET

Le bureau électoral était présidé par Monsieur Jean-Pierre LEBOEUF

Il comprenait Madame Odile ROBINET, Monsieur Philippe NIEPOROWSKI, Monsieur Romaric SPIRE, Monsieur Sébastien PIATKOWSKI.

Le Maire a présenté la liste des candidats du délégué titulaire :

- Monsieur Jean-Pierre LEBOEUF

Premier tour de scrutin pour l'élection du délégué titulaire

Le maire a invité le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à la désignation des délégués pour l'élection sénatoriale du 24 septembre 2023.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le bureau électoral a procédé, en présence des membres du conseil municipal au dépouillement du vote qui a donné les résultats ci-après :

-Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 10

-A déduire bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : zéro

-Majorité absolue : dix

Monsieur Jean-Pierre LEBOEUF

A obtenu : 10 voix

Le bureau électoral a proclamé élu délégué titulaire au premier tour de scrutin :

Monsieur Jean-Pierre LEBOEUF

Le maire présente la liste des candidats suppléants

- Odile ROBINET
- Mireille COQUELLE
- Romaric SPIRE

Premier tour de scrutin pour l'élection des suppléants

Le maire a invité le conseil à procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à la désignation des délégués pour l'élection sénatoriale du 24 septembre 2023.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le bureau électoral a procédé, en présence des membres du conseil municipal, au dépouillement du vote qui a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 10
- A déduire bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : zéro
- Majorité absolue : dix

Madame Odile ROBINET : 10 voix - Madame Mireille COQUELLE : 10 voix - Monsieur Romaric SPIRE : 10 voix

Le bureau électoral a proclamé élus délégués suppléants au premier tour de scrutin :

- Odile ROBINET
- Mireille COQUELLE
- Romaric SPIRE

Les élus désignés délégués titulaire ou suppléants ont tous accepté leur désignation.
Ont signé au registre tous les membres présents
Décision prise à l'unanimité.

***Compléments de travaux de voirie :**

Lors du conseil municipal du 5 avril 2023, la commune a voté dans les projets de travaux, l'opération d'investissement n°103 « Voirie » pour un montant de 20 000 €.

Nous avons demandé un devis complémentaire à la Société EUROVIA afin d'ajouter au devis initial, d'autres nids de poules à reboucher sur des voies complémentaires.

Le nouveau devis s'élève à 35 990.40 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'effectuer un virement de crédits pour les travaux complémentaires de réfection de voirie : prélèvement au compte 615231 – voirie - en section de fonctionnement, pour un montant de 16 000.00 € et affecté au compte 2152 – Installation de voirie – en section d'investissement - Opération n°103.

Décision prise à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES ET POINTS D'INFORMATIONS

Séance levée à 19 heures 25